

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 SEPTEMBRE 2012

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 10 septembre 2012 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 06 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**12-09-153**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**12-09-154**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

## 12-09-155

### **5. Virement du fonds d'administration vers le fonds de roulement**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 07-11-274 pour la construction du garage municipal, stipulait d'employer le fonds de roulement au montant de 75 000 \$ en prévoyant de le reconstituer dans les cinq (5) années suivantes, par des tranches de 15 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que l'année 2012 est la cinquième tranche de 15 000 \$ à remettre dans le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER un virement de 15 000 \$ du fonds d'administration vers le fonds de roulement par un placement d'épargne rachetable en tout temps;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

## 12-09-156

### **6. Déneigement des bornes-fontaines – Automne 2012 et hiver 2013**

CONSIDÉRANT que durant la saison hivernale, les chutes de neige accumulées, peuvent rendre inaccessibles l'utilisation des bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Gérard Dufault pour le déneigement des bornes-fontaines de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

DE PAYER un montant forfaitaire de 200 \$ sans taxe, pour la saison hivernale 2012-2013 et ce, à la demande de l'inspecteur monsieur Marcel Niquet à chaque fois qu'il y aura nécessité;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-330-01-443 « Déneigement Bornes-fontaines » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-157**

### **7. Déneigement de l’édifice municipal – Galeries et trottoirs – Automne 2012 et hiver 2013**

CONSIDÉRANT que les galeries et trottoirs de l’édifice municipal doivent être dégagés à la suite de précipitations de neige ou de poudrerie;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Sayer offre ses services pour un montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Richard Sayer pour le déneigement des galeries et trottoirs de l’édifice municipal pour la saison 2012-2013;

DE PAYER le montant de 500 \$ en trois versements soit, 150 \$ en janvier, 150 \$ en février et 200 \$ en mars 2013;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2013;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-130-00-443 «Déneigement - Administration» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-158**

### **8. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de contribution 2012**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présente sur notre territoire et sollicite une aide financière afin de poursuivre leur travail auprès des moins nantis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec la somme de 125 \$;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-159**

### **9. La Grande Tablée des Oies – Achat d’un billet pour représenter la municipalité**

CONSIDÉRANT que La Grande Tablée des Oies ont envoyé une invitation pour leur souper annuel;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise madame Georgette Critchley à représenter la municipalité pour ce souper;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Considérant que le coût du billet est de 90 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 90 \$ à La Grande Tablee des Oies;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-110-01-310 «Déplacements du conseil» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-160**

## **10. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2011 – Régularisation du déficit de 2011 et paiement du déficit prévu de 2012**

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme «Raymond Chabot Grant Thornton » pour la période se terminant au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que l'OMH doit nous retourner un montant de 7 178 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 4 469 \$ pour la résidence Bruyère et 2 709 \$ pour la résidence Lassiseraye;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé et révisé de 2012 et qu'il représente 471 \$ pour la résidence Bruyère et 3 078 \$ pour la résidence Lassiseraye;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier 2011 de l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

D'AFFECTER au poste budgétaire 01-233-90-000 «Revenus autres» le remboursement de la somme de 7 178 \$ par l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

DE PAYER un montant de 471 \$ à la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit approuvé et révisé pour l'année 2012;

DE PAYER un montant de 3 078 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit approuvé et révisé pour l'année 2012;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-520-02-960 « Déficit OMH Bruyère » et 02-520-01-960 « Déficit OMH Lassiseraye » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-161**

## **11. Gestion C.C. Svekolkine – Lavage des vitres de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que Gestion C.C. Svekolkine offre ses services pour le lavage des vitres à l'extérieur de l'édifice municipal au montant de 275 \$ sans les taxes applicables;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeuble» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 12-09-162

### 12. Jeunesse, j'écoute – Contribution financière

CONSIDÉRANT que Jeunesse, j'écoute demande un don afin de permettre aux intervenants professionnels de répondre à plusieurs jeunes du Centre du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire apporter un soutien auprès des jeunes ébranlés psychologiquement et pour la même somme que l'an passé, soit 150 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 12-09-163

### 13. Réal Cartier Chauffage et Ventilation – Travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT que monsieur Réal Cartier a fabriqué et installé deux autres pièces pour le bon fonctionnement de l'air climatisée au 480 Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le prix de ces travaux supplémentaires était de 1 045 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 12-09-164

### 14. Isolation Turcotte & Pruneau inc. – Isolation au 480 Notre-Dame

CONSIDÉRANT que l'isolation à l'entre toit était nécessaire pour l'édifice du 480 Notre-Dame;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que Isolation Turcotte & Pruneau inc. a effectué les travaux pour la somme de 1 170 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-165**

### **15. Fauchage des abords des chemins municipaux et du chemin d'accès à l'usine – 2013, 2014 et 2015**

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Bélanger offre à la municipalité d'effectuer les travaux pour l'année 2013, au montant de 5 145 \$ plus les taxes applicables, pour le fauchage et la débroussailleuse des abords des chemins municipaux et du chemin d'accès à l'usine;

CONSIDÉRANT qu'il propose également d'ajouter au contrat les travaux supplémentaires demandés à chaque année tel que l'aire de repos, l'approche des ponts et la rue de l'Aqueduc pour un montant de 120 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'offre de service comprend notamment, le fauchage sur une largeur effectué vers le milieu du mois de juin ainsi que le fauchage pour deux largeurs et la débroussailleuse effectué vers le milieu du mois d'août au plus tard;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Bélanger prépare actuellement son horaire pour l'an prochain et que nous devons déjà réserver les dates auxquelles nous aimerions recevoir ses services;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire un contrat de trois (3) ans pour 2013, 2014 et 2015 aux mêmes dates prévues pour chaque année;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Bélanger est d'accord pour la signature d'un contrat de trois (3) ans en augmentant le montant d'environ 2 % arrondi pour l'année 2014 (105 \$) et d'environ 2 % arrondi pour l'année 2015 (110 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER le contrat aux entreprises Alain Bélanger pour les travaux ci-haut mentionnés, au montant de 5 265 \$ pour 2013, 5 370 \$ pour 2014 et 5 480 \$ pour 2015, plus les taxes applicables;

QUE le contrat devra être respecté selon le devis et les directives de l'inspecteur municipal, monsieur Marcel Niquet;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à agir pour et au nom de la municipalité lors de la signature du contrat en mai 2013;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense aux budgets 2013, 2014 et 2015;

D'AFPECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 «Entretien de chemins» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-166**

## **16. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 06-04 au montant de 270 600 \$ - Adjudication de l'émission**

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt du 18 septembre 2012 au montant de 270 600 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-04, au prix de 98,29, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 800 \$	1,85 %	18 septembre 2013
6 000 \$	2,10 %	18 septembre 2014
6 200 \$	2,35 %	18 septembre 2015
6 300 \$	2,50 %	18 septembre 2016
246 300 \$	2,70 %	18 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**12-09-167**

## **17. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 06-04 au montant de 270 600 \$ - Modalités de l'émission**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite emprunter par billet un montant total de 270 600 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
06-04	270 600 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un emprunt par billet au montant de 270 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 06-04 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE les billets soient datés du 18 septembre 2012;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	5 800 \$
2014.	6 000 \$
2015.	6 200 \$
2016.	6 300 \$
2017.	6 500 \$ (à payer en 2017)
2017.	239 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-François-du-Lac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 06-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 12-09-168

#### **18. Le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu – Renouvellement de la demande d'autorisation pour un changement de parcours de sentiers (Résolution 11-09-161)**

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande à nouveau l'autorisation pour le changement de parcours de leurs sentiers tel qu'approuvé dans la résolution numéro 11-09-161;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'autorisation déjà accordée par la résolution numéro 11-09-161 et ce, aux mêmes conditions.

### 12-09-169

#### **19. Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac – Aide financière pour l'équilibrage du budget 2012**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ est toujours prévu au budget pour le comité des loisirs;

CONSIDÉRANT que pour le budget 2012, un montant de 10 000 \$ supplémentaire a été prévu afin d'aider le comité des loisirs à payer des factures non récurrentes, pour des projets comme la construction, l'équipement et l'aménagement d'une nouvelle cabane de balle;

CONSIDÉRANT qu'en plus du budget habituel et du projet de construction, le comité des loisirs a rencontré beaucoup d'imprévus tel que le dépassement des coûts de construction pour la cabane de balle, des bris, le refus d'une subvention pour le camps de jour qu'il recevait habituellement, etc...;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 15 000 \$ supplémentaire a été proposé afin de payer leurs comptes en date du mois d'août et d'avoir les fonds nécessaires pour les dépenses de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2012;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'un chèque de 15 000 \$ a été autorisé verbalement par le conseil municipal et qu'il a été émis le 14 août 2012 par le numéro 3371;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER le surplus accumulé de 15 000 \$, étant donné que cette dépense n'était pas prévue au budget 2012, et afin d'avoir les crédits nécessaires au poste à affecter;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention comité des loisirs» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-09-170**

### **20. Borne d'information Route des Navigateurs – Autorisation de paiements et demande de fonds**

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska a procédé à l'installation de la borne d'information pour la Route des Navigateurs le mardi 21 août 2012;

CONSIDÉRANT que la facture à payer, s'élève à 7 077 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu lors de leur présentation du projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a déboursé un montant net de 340,49 \$ pour les services d'un électricien et que l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska rembourse jusqu'à 1 000 \$ pour cette intervention;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 000 \$ provenant du pacte rural a été accordée par la résolution 2012-03-104 de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER la facture de 7 077 \$ à l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska;

DE DEMANDER à l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska un remboursement de 340,49 \$ pour la facture de l'électricien jointe comme preuve justificative;

DE DEMANDER le versement complet de la subvention provenant du pacte rural puisque le protocole d'entente a été signé, les preuves justificatives sont annexées et le projet est entièrement terminé concernant la borne d'information;

QU'une première tranche de 4 000 \$ soit versée tel que décrit dans le protocole d'entente au point 2.1.3 et que la deuxième tranche de 1 000 \$ soit versée au plus tôt trois mois après le premier versement tel que décrit également;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 «Ameublement et équipement» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-09-171

## **21. Contrat pour les bordures de la rue Joyal - Adjudication**

CONSIDÉRANT qu'une invitation auprès de deux (2) entrepreneurs a été effectuée tel que stipulé dans la résolution numéro 12-08-147 ;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs invités sont les suivants :

- Construction et Pavage Boisvert inc.
- Lambert & Grenier inc.

CONSIDÉRANT que Lambert & Grenier inc. est le seul soumissionnaire qui a soumis un prix lors de l'invitation et qu'il s'élève à 24 335 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués suite à l'ouverture de la soumission et que le conseil municipal doit entériner par résolution leur engagement envers cet entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;  
DE CONFIRMER l'adjudication de contrat à Lambert & Grenier inc.;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 «Amélioration réseau routier»  
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-09-172

## **22. Régie intermunicipale de gestion des déchets – Adoption de la nouvelle entente définitive**

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 14 mai 2012, la résolution numéro 12-05-101 a été adoptée, afin d'autoriser la signature de la nouvelle entente de la Régie intermunicipale de gestion des déchets;

CONSIDÉRANT que l'entente proposée n'a pas été adoptée par toutes les municipalités membres et que des modifications ont été apportées à la nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets recommande d'approuver la nouvelle entente présentée lors d'une séance d'information aux municipalités membres tenue le 23 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et la mairesse à signer pour et nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac l'entente relative à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-09-173

## **23. Mandat Yvon et Alex Michon – Peinture au Centre d’action bénévole**

CONSIDÉRANT que Yvon et Alex Michon offre leurs services pour peindre les locaux du Centre d’action bénévole;

CONSIDÉRANT que leur soumission s’élève à 1 950 \$ plus les taxes applicables incluant le matériel et la main d’œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Yvon et Alex Michon pour la peinture du Centre d’action bénévole;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-09-174

## **24. Mandat Yvon et Alex Michon – Peinture à la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que Yvon et Alex Michon offre leurs services pour peindre les locaux de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que leur soumission s’élève à 1 320 \$ plus les taxes applicables incluant le matériel et la main d’œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Yvon et Alex Michon pour la peinture de la bibliothèque;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-09-175

## **25. Centre d’action bénévole – Demande du 1<sup>er</sup> versement des fonds du pacte rural**

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation du local du Centre d’action bénévole sont presque entièrement complétés;

CONSIDÉRANT qu’une somme de 30 000 \$ provenant du pacte rural a été accordée par la résolution 2012-03-102 de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu’un premier versement de 27 000 \$ peut être demandé, selon le point 2.1.3 du protocole d’entente qui a été signé, et en annexant les pièces justificatives requises;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER le 1<sup>er</sup> versement de 27 000 \$;

D'ACHEMINER la présente résolution à madame Josiane Fontaine de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que les pièces justificatives requises pour la demande du 1<sup>er</sup> versement.

**12-09-176**

## **26. Bibliothèque – Demande du 1<sup>er</sup> versement des fonds du pacte rural**

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation du local de la bibliothèque sont presque entièrement terminés;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 10 000 \$ provenant du pacte rural a été accordée par la résolution 2012-03-103 de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement de 9 000 \$ peut être demandé, selon le point 2.1.3 du protocole d'entente qui a été signé, et en annexant les pièces justificatives requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER le 1<sup>er</sup> versement de 9 000 \$;

D'ACHEMINER la présente résolution à madame Josiane Fontaine de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que les pièces justificatives requises pour la demande du 1<sup>er</sup> versement.

**12-09-177**

## **27. Panneaux d'identification – Demande de versement des fonds du pacte rural**

CONSIDÉRANT que les panneaux d'identification sont entièrement fabriqués et installés et que le projet est totalement terminé;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 000 \$ provenant du pacte rural a été accordée par la résolution 2012-03-105 de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER le versement complet de la subvention provenant du pacte rural puisque le protocole d'entente a été signé, les preuves justificatives sont annexées et le projet est entièrement terminé concernant les panneaux d'identification;

QU'une première tranche de 4 000 \$ soit versée tel que décrit dans le protocole d'entente au point 2.1.3 et que la deuxième tranche de 1 000 \$ soit versée au plus tôt trois mois après le premier versement tel que décrit également.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**12-09-178**

## **28. Centre d'action bénévole – Demande de leur contribution financière pour les travaux de rénovation**

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole s'est engagé à verser une somme de 12 000 \$ pour les travaux de rénovation du local du Centre d'action bénévole;

CONSIDÉRANT que les travaux sont entièrement complétés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER le versement de 12 000 \$ au Centre d'action bénévole;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à madame Nicole Vallée du Centre d'action bénévole.

**12-09-179**

## **29. MRC de Nicolet-Yamaska – Signature de l'entente de sauvegarde**

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est propriétaire d'un équipement permettant la sauvegarde (back-up) à distance des bases de données et fichiers informatiques;

CONSIDÉRANT que cet équipement est suffisamment performant pour permettre également la sauvegarde des bases de données et fichiers informatiques des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est prête à mettre cet équipement disponible pour utilisation par les municipalités dont les bâtiments sont reliés à son réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de consigner les droits et obligations des parties à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse et madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, adjointe, à signer l'entente concernant la sauvegarde de fichiers.

## **30. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **31. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## **32. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs les conseiller Jean-Louis Lambert et Jean Duhaime donnent rapport de leur comité respectif, soit, la régie des déchets et les rénovations du Centre d'action bénévole et de la bibliothèque ainsi que l'OMH.

**12-09-180**

## **33. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012;

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
3391	Accomodeur St-François (Essence camion - Août)	185.16
3392	Alarme 2200 (Surveillance centre communautaire 1 an)	359.87
3393	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 juin au 1 août 2012)	607.07
3394	Buroplus (Fournitures de bureau)	114.31
3395	Cherbourg sanitaire et emballage (Produits centre comm.)	237.58
3396	Coffrage Richard Ally (Plancher bibliothèque)	965.79
3397	Construction Maltech inc. (Rénovation 480 Notre-Dame)	17 579.68
3398	Critchley Georgette (Frais déplacement bibliothèque)	54.60
3399	Emco Ltée (Tuyau d'aqueduc)	7 966.79
3400	Entreprises Alain Bélanger (Fauchage 2e coupe et surplus)	4 800.21
3401	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien luminaires de rues)	112.10
3402	Équipement Raydan (Location équipements)	1 130.76
3403	Essa-tech inc. (Service Professionnel)	465.65
3404	Laboratoire d'Environnement SM (Analyse d'eau usée - Août)	89.68
3405	Lambert Jean-Louis (Frais déplacement ponton)	172.20
3406	Patrick Morin (Pièces divers & matériaux rénovation 480 N-D)	6 888.82
3407	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 7 août au 04 septembre 2012)	11 101.64
3408	Sayer Richard (Entretien ménager - Août)	328.20
3409	Sciage de Béton Mobile Drummondville inc. (Sciage de bordure)	876.23
3410	Télérecharge (Recharge compteur postal)	919.80
3411	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	120.00
3412	Piché Paul (Allocation cellulaire - septembre 2012)	25.00
3413	Régie intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part-Sept.)	12 291.50
3414	Ministre des finances (Sûreté du Québec-dernier vers. 2012)	67 422.00
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>134 814.64</b>

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEUR	MONTANT
3369	ADMQ - (Colloque 2012)	200.00
3370	Maçonnerie Danco (Réparation Centre action Bénévole)	4 444.51
3371	Comité des Loisirs (Subvention 2012 - Surplus 2012)	15 000.00
3372	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 06 juillet au 07 août 2012)	13 778.38
3373	RFS Canada (Location photocopieur - 3 mois)	638.56
3374	Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Août)	4 455.08
3375	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Août)	71.28
3376	Remplacement ch. # 3317 de 12 291.50 juil. 2012 Régie déchets	0.00
3377	Ville de Sorel-Tracy (Remb. constat de la cour de Nicolet)	156.00
3378	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Août 2012)	1 790.58
3379	CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska (Vaccin pour usine)	200.00
3380	Industrielle Alliance (Assurane collective - Septembre 2012)	1 944.57
3381	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Climatiseur 480 N-D)	11 987.30
3382	Arseneault toitures inc. (Réparation toit et solage 480 N-D)	3 541.23
3383	Pompe à béton Yvon Lanoie inc. (Pompe à béton 480 N-D)	574.87
3384	Isolation Turcotte et Pruneau inc. (Isolation 480 N-D)	1 345.21
3385	Denis Gobeil plâtrier (Tirage de joint 480 N-D)	2 055.75
3386	BMR-Letendre et Forcier Ltée (Colonne aluminium 480 N-D)	747.29
3387	Portes du Manoir (Portes 480 N-D)	2 955.32
3388	Financière Banque Nationale (Cap.& Int. Égout M-V et Rte 143)	8 090.25
3389	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales-Août 2012)	6 063.15
3390	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Août 2012)	2 497.26
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>82 536.59</b>
	 <b>DÉBOURSÉS AOÛT 2012</b>	
	Salaires août 2012	24 815.67
	Remb.Prêt Intérêt+Capital (Aqueduc Mibert) 12-93 prêt 5	5 356.06
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>30 171.73</b>

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### 34. Période de questions

- Point 20 - Panneau Route des Navigateurs
- Point 27 – Panneaux d'identification
- Point 28 – Solage du Centre d'action bénévole

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 35. Conclusion

12-09-181

## 36. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h30.

---

*Georgette Critchley*  
*Mairesse*

---

*Peggy Péloquin*  
*Secrétaire-trésorière*